

**COMMUNE DE LONGWY SUR LE DOUBS**  
**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 28 MAI 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mai à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de LONGWY SUR LE DOUBS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Pierre THIÉBAUT.

**PRÉSENTS** : BAILLY Sylvain, BOBET Myriam, CHARTON Laurent, JEANNEAUX Jean-Claude, LOGRE Jean-Louis, PEGUILLET Laurence, ROBERT Jean-Marie et THIÉBAUT Pierre.

**ABSENTS EXCUSES** : BOGNON Céline (Pouvoir à Myriam BOBET), CLAVIER Dominique (Pouvoir à Laurent CHARTON).

**ABSENTS** : BOISSON Isabelle, DURY Lionel, LAPORTE Jocelyne, POULEAU Valérie.

**SECRETAIRE** : PEGUILLET Laurence.

***LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DÉCIDE :***

- De choisir l'entreprise PEGUILLET MENUISERIE pour effectuer les travaux de bardage et d'isolation thermique de la salle polyvalente.
- De solliciter le Conseil Départemental au titre du programme « Engagement pour les Solidarités Territoriales Jurassiennes » qui propose une subvention à hauteur de 20 % du montant total HT des travaux ainsi que la sous-préfecture au titre de la DETR (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux) dans le cadre de la rénovation thermique et transition énergétique avec les travaux suivants :

Libellé des travaux	Montant HT	Montant TTC
Bardage et isolation thermique de la salle polyvalente	21 766.10 €	26 119.32 €
<b>TOTAL</b>	<b>21 766.10 €</b>	<b>26 119.32 €</b>

- De valider la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 62878 : Remboursement autres organismes	720 €	
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>720 €</b>	
D 739211 : Attributions de compensation		720 €
<b>TOTAL D 014 : Attributions de compensation</b>		<b>720 €</b>
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>		<b>720 €</b>

- De rembourser le droit de place d'un montant de 80 € à Monsieur JEANNIN Ange, exposant de la foire de printemps 2018, absent pour raisons de santé.

Plus de question n'étant posée, la séance est levée à 22h20.

*Le Maire*



**Pierre THIÉBAUT**